



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le paludisme dans le monde

Question écrite n° 8759

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement de la France en faveur de la lutte contre le paludisme dans le monde. En effet, l'Objectif de développement durable n° 3 prévoit de « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » d'ici 2030. La cible n° 3.3 prévoit « d'ici à 2030, de mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et de combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ». Entre 2012 et 2013, plus de 6,2 millions de décès liés au paludisme, principalement chez les enfants de moins de cinq ans, en Afrique subsaharienne ont été évités. Le taux mondial du paludisme a diminué de 37 % et la mortalité de 58 %. Bien que des progrès sensibles aient été accomplis dans la lutte contre le paludisme dans le monde, les dernières statistiques sur l'état de l'épidémie restent particulièrement préoccupantes, puisqu'en 2016, 216 millions de personnes ont été affectées par le paludisme. L'Afrique représente à elle-seule 90 % des cas de paludisme et des 445 000 décès qui ont eu lieu cette même année. Pour la première fois en une décennie, le nombre de nouveaux cas a augmenté de 4 millions et le taux de mortalité est resté stable entre 2015 et 2016. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'il faut mobiliser au minimum 6,5 milliards de dollars chaque année d'ici 2020 pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par la communauté internationale et réduire ainsi de 40 % les taux d'incidence et de mortalité en 2020 par rapport à 2015 et de 90 % d'ici 2030. Sans une intensification des investissements dans les programmes de lutte contre le paludisme et en recherche, les gains acquis contre la maladie ne pourront être préservés et la voie vers son élimination d'ici 2030 seront compromis. L'accroissement des financements pour lutter contre le paludisme dans le monde est donc primordial pour éviter la résurgence de l'épidémie. Il attire donc son attention sur la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement de la France en faveur de la lutte contre le paludisme dans le monde.

Texte de la réponse

Les dernières statistiques montrent une augmentation des cas de paludisme dans plusieurs pays à forte prévalence et une hausse globale du nombre de cas à l'échelle mondiale en dépit du fait que certains Etats s'approchent eux de l'objectif d'éradication. Les pays d'Afrique francophone font effectivement face à des situations épidémiologiques particulières, avec notamment 90 % des cas de paludisme, et des difficultés structurelles importantes. Ces pays doivent être une priorité pour l'action du Fonds mondial si nous voulons atteindre les objectifs d'éliminer les pandémies comme menace à la santé publique en 2030. La France est membre fondateur et deuxième contributeur du Fonds mondial pour le sida, le paludisme et la tuberculose. Elle est, depuis la création du Fonds, l'un de ses principaux soutiens politiques et financiers. Comme l'a rappelé le Président de la République à l'occasion de son discours de Ouagadougou en novembre 2017, la France reste pleinement engagée au sein du Fonds mondial. C'est la raison pour laquelle la France accueillera la prochaine conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial à Lyon en octobre 2019 et maintiendra son engagement financier lors du prochain triennum. Afin d'améliorer l'impact des subventions du Fonds mondial dans les pays francophones, la France s'est engagée depuis décembre 2011 à réserver 5 % puis 7 % de sa

contribution annuelle au Fonds mondial pour déployer un appui technique direct aux pays via l'Initiative 5 %. Cet appui technique vise les pays francophones de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les pays prioritaires de l'aide française au développement identifiés par le Comité interministériel de la coopération et du développement (CICID) dont 16 se situent en Afrique subsaharienne. L'initiative 5 % déploie des missions d'expertise dans plus de 25 pays pour aider les pays à obtenir des financements du Fonds mondial et accélérer la mise en œuvre et l'impact des investissements. Plus de 40 projets de 2 à 3 ans sont aussi portés par l'initiative 5 % pour mener une lutte de plus long terme contre les pandémies. En 2015, 8 % des missions d'expertise et 9 % des projets visaient directement la lutte contre le paludisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8759

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4405

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11452